

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1233>

Empoisonnement aux insecticides : Le ministère de l'agriculture mis en cause dans un rapport sur le chlordane

- Dossiers - Pesticides -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 26 août 2010

Mis à jour le : jeudi 26 août 2010

UGTG.org

Les alertes sur les dangers pour la population des Antilles françaises du chlordane, un insecticide utilisé jusqu'en septembre 1993 dans les bananeraies, ont été négligées, voire ignorées, sous la pression des grands planteurs : c'est ce qui ressort d'un rapport - rendu en juin, mais encore inédit - d'un chercheur en sociologie de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), qui met en évidence "de véritables anomalies dans le cadre d'une approche de prévention" et des bizarreries dans la gestion par le ministère de l'agriculture.

Dans ce document intitulé "La saga du chlordane aux Antilles françaises : reconstruction chronologique 1968-2008", Pierre-Benoît Joly explique les différentes phases de cette affaire, en particulier celles précédant sa prise en compte au niveau national à partir de 1999.

Interdit aux Etats-Unis dès 1976, réprouvé pour sa capacité à s'accumuler dans l'environnement et classé comme cancérigène possible en 1979, ce pesticide de la famille des organochlorés verra son usage interdit en métropole en 1990, mais trois années plus tard seulement aux Antilles.

En 1968 puis en 1969, son homologation est rejetée par la Commission d'étude de l'emploi des toxiques en agriculture, rattachée au ministère de l'agriculture et chargée de l'évaluation de l'efficacité et de la toxicité des produits avant leur commercialisation.

Cependant, en 1971, grâce à "deux membres influents" de cet organisme, apparaît "les producteurs de pesticides et les représentants agricoles, mais pas les associations de protection de l'environnement ni les consommateurs", la commission propose "une autorisation provisoire de vente (APV) pour un an, avec recommandation de suivi des résidus dans les bananes". Le ministère de l'agriculture accorde l'autorisation en février 1972, mais ne la prolongera qu'en 1976, après trois années de flou législatif.

"JUGE ET PARTIE"

Avec les années 1980, "l'utilisation du chlordane sera relancée, avec l'approbation des pouvoirs publics", rappelle Pierre-Benoît Joly. En 1981, une autorisation de vente est délivrée en France pour un insecticide à base de chlordane. "Comment la Commission des toxiques a-t-elle pu ignorer les signaux d'alerte mentionnés précédemment : les données sur les risques avérés publiés dans de nombreux rapports aux Etats-Unis, le classement du chlordane dans le groupe des cancérigènes potentiels, les données sur l'accumulation de cette molécule dans l'environnement aux Antilles françaises ?", s'interroge Pierre-Benoît Joly.

"Ce point est assez énigmatique", ajoute le sociologue, car "le procès-verbal de la Commission des toxiques est introuvable." "Les risques non prouvés mais fortement plausibles ne permettent pas (à l'époque) de contrebalancer les intérêts agronomiques avérés", constate-t-il. Le témoignage rétrospectif d'un membre de la commission "confirme l'influence des intérêts économiques".

Le rapport pointe le rôle joué par le ministère de l'agriculture, qui "exerce un monopole de compétences qu'il ne partage ni avec l'environnement ni avec la santé" et "se trouve en situation de juge et partie". Le sociologue indique que la direction générale de l'alimentation (DGAL) et l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) traînaient les pieds pour transmettre les documents de l'époque à leur homologue de l'environnement et du travail (Afsset).

Qui plus est, "les archives concernant ce dossier n'ont pas été conservées par les directions départementales

de l'agriculture à la Martinique et en Guadeloupe".

Les circonstances dans lesquelles le dossier du chlordane a ressurgi tiennent plus de "l'arrangement historique" que d'une surveillance méritée : une étudiante stagiaire exhume, en 1996, des rapports de 1977 et 1978, un ingénieur connaît un laboratoire métropolitain capable de rechercher le chlordane, ainsi que "des agents de l'administration qui ne se contentent pas d'appliquer les procédures standards mais qui sont attentifs aux signaux faibles"...

L'affaire du chlordane éclate vraiment en 1999, des travaux scientifiques sont alors lancés pour évaluer l'exposition à l'insecticide, débouchant enfin sur des décisions politiques, avec un plan d'action pour la période 2008-2010. Trois décennies après les premiers signaux.

Source : [Le monde - Paul Benkimoun - Article paru dans l'édition du 25.08.10](#)